

DE ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

FORMATION EN TROIS ANS DE NIVEAU VI - Code NSF 332
Framacode 44054 - Fiche RNCP 34827 - Code Rome K1202



PUBLICS

Titulaires du Baccalauréat, d'un diplôme, certificat ou titre homologué au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV.

Bénéficiaires d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou leurs acquis personnels (cf.art.L613-5 du code de l'Education).

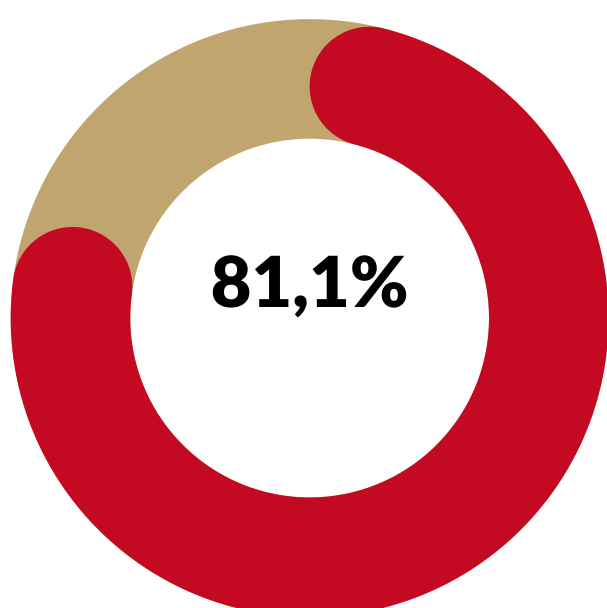
Admis au terme d'un examen d'admission (étude de dossier puis entretien d'admission).

OBJECTIFS

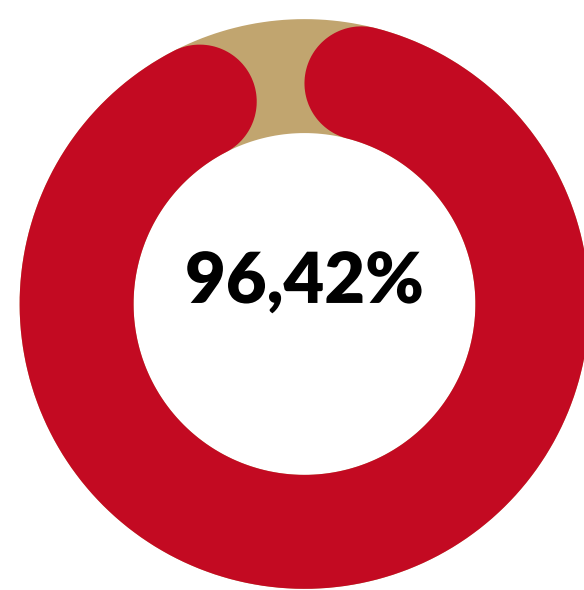
Donner aux étudiants les outils théoriques, pratiques et méthodologiques indispensables à la construction de leur culture professionnelle. Les former à rendre compte de leurs choix éducatifs et pédagogiques au regard des missions des institutions et de leurs projets. Les rendre attentifs à la complexité du travail social selon une approche transdisciplinaire et partenariale.

Susciter une identité professionnelle qui favorise l'engagement, le sens critique, la créativité, la recherche et la mise en commun avec d'autres professions.

Taux de réussite global pour 90 étudiants



Taux de réussite formation en situation d'emploi



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les étudiants bénéficient d'enseignements théoriques qui s'articulent et côtoient en permanence l'expérience du terrain. Ils découvrent les publics et construisent leur expérience du terrain en les reliant aux apports de connaissances. Ils travaillent leur disponibilité à l'autre pour mieux l'accompagner, notamment grâce à des espaces de réflexion tels que les groupes d'analyse des pratiques (GAP), les bilans individuels et collectifs.

COÛT

En formation initiale, la Région Ile-de-France co-finance la formation. Restent à la charge de l'étudiant :

- Les droits d'inscription EJE : 170 €/an*
- Une participation aux frais de formation : 368 €/an*
- Les droits d'inscription à la licence pour ceux qui souhaitent suivre l'option en 3ème année d'étude : 170€*

*sous réserve de modification

Pour les apprentis, le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO.

Pour les salariés en situation d'emploi dans le secteur social ou dans un autre domaine professionnel : le coût de la formation est pris en charge par l'employeur et/ou l'OPCO auprès duquel l'employeur cotise pour la formation de ses salariés ou dans le cadre du CPF de transition. Un devis personnalisé est systématiquement réalisé.

Pour les salarié(es) en formation continue : demandez un devis :

evanleng@stho.org

DE ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

FORMATION EN TROIS ANS DE NIVEAU II



CALENDRIER

La formation, d'une durée de 3 ans, repose sur le principe de l'alternance intégrative avec des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique réparties de la façon suivante : formation théorique (1500 heures), formation pratique (2100 heures).

Elle est organisée en semestre et en domaine de formation (DF). L'arrêté du 25 août 2011 et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'éducateurs de jeunes enfants structurent l'organisation de la formation en modules de formation valorisés en crédits européens en les répartissant sur 6 semestres. Dans le cadre de l'enseignement supérieur, l'obtention du Diplôme d'Etat d'éducateurs de jeunes enfants donne lieu à l'obtention de 180 crédits européens (ECTS). La prochaine session de formation se déroulera de **septembre 2022 à juin 2025**

INSCRIPTION

Vous êtes lycéen et futur bachelier, étudiant en réorientation : Inscrivez-vous en voie initiale sur la plateforme Parcoursup : www.parcoursup.fr

Vous êtes demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA : dossier à télécharger sur notre site internet : www.stho.org - Nous contacter au 01 42 88 98 49 ou par mail selectionstho@stho.org

Vous êtes salariés bénéficiant d'un financement par leur employeur, un OPCO ou le CPF de transition : date limite d'inscription : **30 Juin 2022** - Dossier à télécharger sur notre site internet : www.stho.org - Nous contacter au 01 42 88 98 49 ou par mail selectionstho@stho.org

Si vous souhaitez intégrer la formation uniquement par la voie de l'apprentissage : date limite d'inscription : **30 Juin 2022** Dossier à télécharger sur notre site internet : www.stho.org Nous contacter au 01 42 88 98 49 ou par mail selectionstho@stho.org

Vous avez la possibilité de vous inscrire en formation initiale et rejoindre la formation par l'apprentissage. Vous pouvez vous inscrire en formation en voie initiale, via Parcoursup, et "basculer" en formation en apprentissage dès lors que vous avez un contrat d'apprentissage signé.

ÉVALUATION / VALIDATION

Cette formation est validée par le Diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE) - niveau 6*.

Depuis la réforme des diplômes du travail social (Assistant de Service Social, Éducateur de Jeunes Enfants, Éducateur Spécialisé et Éducateur Technique Spécialisé) entrée en vigueur en septembre 2018, ce diplôme est gradé licence, c'est-à-dire accolé au grade. Cela permet une poursuite d'études dans un master, sans pour autant devoir passer une licence suite à l'obtention d'un de ces 4 diplômes.

*La nouvelle nomenclature des diplômes (décret N°2019 -14 du 8 janvier 2019) positionne désormais ces quatre Diplômes d'Etat au niveau 6 (anciennement II).

CONTACT

Pour toute question relative aux conditions d'accès et à l'inscription aux épreuves d'admission :

Contact (Nawel RERZKI) :
selectionstho@stho.org